

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

90/03

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIURES,

LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK,

À L'OCCASION DES CONSULTATIONS ANNUELLES

AVEC LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

CONCERNANT LES DROITS DE LA PERSONNE

OTTAWA

Le 22 janvier 1990

Pendant des années, une grande partie des travaux de cette Commission a été axée sur les droits de la personne en arrière du rideau de fer. A une date plus récente, la situation en matière de droits de la personne s'est améliorée de façon régulière dans certains de ces pays. Or voilà maintenant que, tout d'un coup, il ne s'agit pas simplement des abus des droits de la personne sous des régimes oppressifs; les régimes eux-mêmes ont changé. On procède à une ré-évaluation de la performance ainsi que des structures relatives aux questions de droits de la personne afin d'établir une politique ou une pratique officielle. Tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à la liberté doivent aider ces nouveaux gouvernements à instaurer la stabilité et les normes qui rendront automatique le respect des droits de la personne. Cela peut se révéler un plus grand défi que d'abattre les murs des attitudes et de la tyrannie, dont la chute a marqué de façon si spectaculaire la fin de la décennie.

De nombreux facteurs ont contribué à ces échanges bouleversants en Europe de l'Est. L'un de ces facteurs était assurément l'intérêt constant, voire agressif, que manifestent les Canadiens à l'égard des questions internationales des droits de la personne. Nous sommes très heureux de ces changements en raison de la liberté et des chances qu'ils apportent à l'Europe; mais ils démontrent aussi la valeur de l'oeuvre accomplie par les membres des organisations qui sont réunies en cette salle.

Ces changements historiques rendent cette oeuvre plus pertinente, plus urgente, parce qu'ils montrent à la fois l'effet des régimes oppressifs sur les droits de la personne et, ce qui est encore plus important, le pouvoir des gens qui affirment ces droits fondamentaux contre ces régimes oppressifs. Nulle part, maintenant, un régime ne peut prétendre avec crédibilité que le respect des droits de la personne est un concept étranger ou un luxe impossible. Le message qui vient de l'Europe de l'Est est que ces raisonnements ne blanchissent personne. Cette réalité doit nous fournir un appui dans la poursuite de notre travail.

La réussite dans le domaine des droits de la personne est extrêmement personnelle, plus que beaucoup d'autres aspects de la politique étrangère. Vous seriez tous heureux comme moi de la réussite des efforts déployés par le Canada en faveur de Dimitri Mazilu, fonctionnaire de nationalité roumaine des Nations Unies que le gouvernement précédent de ce pays a empêché de quitter la Roumanie et de poursuivre ses fonctions dans cette organisation internationale. Devenu le nouveau Vice-Président de son pays, il a remercié le Canada avec éloquence pour l'appui que nous lui avons accordé durant sa terrible épreuve.

Ces consultations sont les premières à avoir lieu depuis que le Canada est redevenu membre à part entière de la Commission. En tant que membre observateur, nous avons joué un rôle actif, mais la qualité de membre à part entière nous permet évidemment d'accomplir davantage. Le Canada a co-parrainé trente des soixante-quinze résolutions adoptées à la quarante-cinquième session et nous avons l'intention d'être tout aussi actifs cette année.

Le Canada est heureux du fait que les d'Europe de l'Est, y compris l'URSS, s'intéressent de plus en plus aux questions des droits de la personne au sein des forums multilatéraux et y jouent à cet égard un rôle de plus en plus actif. A la session de l'an dernier de la Commission, la Hongrie a fait un geste sans précédent en coparrainant une résolution qui critiquait la Roumanie, pays allié dans le cadre du Pacte de Varsovie. Nous nous attendons à ce que la session de cette année reflète des changements importants dans la manière dont divers Etats d'Europe de l'Est abordent les questions de droits de la personne en général.

Les positions nouvelles adoptées par des Etats du bloc de l'Est contrebalancent le recours croissant au "vote en bloc" pour empêcher l'examen du dossier de pays particuliers en matière de droits de la personne. De plus en plus, la question de savoir s'il faut examiner le comportement de certains pays en la matière n'est pas tranchée dans chaque cas particulier, mais dépend de la capacité de rallier de l'appui sur la base de la solidarité régionale et de l'opposition à toute intervention étrangère dans les affaires internes des Etats.

La résistance de si nombreux Etats à un examen international préoccupe profondément le gouvernement canadien. Elle soulève directement la question des meilleurs moyens à appliquer pour que les droits de la personne énoncés dans de si nombreux documents se traduisent dans les faits. Comment les Etats peuvent-ils être persuadés de se conformer aux normes internationales en matière de droits de la personne?

Pendant les quatre dernières décennies, la communauté internationale a établi tout un ensemble de normes en matière de droits de la personne et une collection impressionnante de mécanismes de protection. Ces développements sont d'une grande importance. Les instruments internationaux jouent un rôle crucial parce qu'ils fournissent un point de repère, par rapport auquel la performance peut être mesurée. Le Canada a toujours pris une part active aux activités d'établissement des normes et il continuera de le faire.

Le moment est venu d'aller au-delà de la fixation des normes et d'examiner les moyens de mettre en oeuvre pleinement et efficacement les instruments actuels en matière de droits de la personne. Cette question revêt des aspects tant à court terme qu'à long terme. Nous voulons être en mesure de réagir rapidement et efficacement face à des violations flagrantes des droits de la personne. A long terme, nous voulons persuader davantage d'Etats d'agir conformément aux normes internationales dans le domaine des droits de la personne.

En Amérique centrale, par exemple, de nombreux pays ont adhéré à divers instruments internationaux dans ce domaine. Mais cette mesure en elle-même n'a pas empêché des gens d'être victimes de graves abus. Au sein d'organisations comme les Nations Unies et l'Organisation des Etats américains, le Canada peut contribuer à améliorer la situation dans ces pays. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Canada a coparrainé une résolution portant sur les droits de la personne au Salvador, et la délégation canadienne s'occupera également de cette situation dans le cadre des travaux de la Commission.

Les diverses délégations canadiennes ont pris l'initiative dans la présentation de résolutions qui visaient à une mise en oeuvre efficace des instruments en matière de droits de la personne. Le Canada a également établi et renforcé des mécanismes permettant de s'occuper d'urgence des abus qui peuvent entraîner des exodes massifs. Nous avons appuyé les efforts déployés par les Nations Unies pour faire connaître dans le monde les normes relatives aux droits de la personne et nous reconnaissons le rôle important des organisations non gouvernementales. Nous avons aussi énergiquement appuyé le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour des services consultatifs; nous voyons en effet dans les services consultatifs un instrument clé pour persuader les Etats d'améliorer leur situation en matière de droits de la personne. Dans ce domaine, la coopération entre gouvernements et organisations non gouvernementales est d'une importance critique.

Le Canada a agi de façon concrète au sein d'autres forums multilatéraux pour traduire dans les faits sa conviction de l'importance des droits de la personne. A la récente réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Kuala Lumpur, le Canada a obtenu de l'appui pour une initiative en matière de droits de la personne qui touchait les Etats du Commonwealth. De même, il a appuyé des mesures de cet ordre à l'intérieur de la Francophonie.

Notre action au niveau multilatéral traduit notre détermination de mettre en pratique l'affirmation du gouvernement canadien selon laquelle la promotion internationale des droits de la personne fait partie intégrante de la politique étrangère canadienne. Le ministère des Affaires extérieures et le Service extérieur canadien ont reçu comme mission de mettre en oeuvre la politique canadienne dans ce domaine et ils ont pris des mesures dans ce sens.

Les organisations non gouvernementales recommandent depuis longtemps que les droits de la personne soient intégrés à la politique étrangère. Le Ministère est intéressé à un dialogue permanent avec vos organisations et accueille favorablement vos propositions, vos conseils et vos initiatives. Nous trouvons particulièrement utile votre analyse de la situation des droits de la personne dans divers Etats, et nous sommes heureux qu'une journée entière sera consacrée demain à cette tâche.

J'ai brièvement indiqué certains des secteurs de préoccupations pour le Canada dans le domaine des droits de la personne. Durant ces consultations, les membres de la délégation canadienne et d'autres membres du Ministère prêteront une oreille attentive à vos propositions et avis concernant les moyens de renforcer la protection des droits de la personne.